

Appel de projets 2020 Projets culturels adaptés à la COVID-19



Québec

Entente de développement culturel

Dans le contexte de la COVID-19, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, via son Entente de développement culturel avec le gouvernement du Québec, souhaite soutenir différentes initiatives culturelles qui s'adaptent aux consignes et directives de la Santé publique.

OBJECTIFS

- Soutenir des initiatives culturelles originales qui favorisent la participation citoyenne tout en respectant les mesures de distanciation physique;
- Favoriser l'accès pour les citoyens de Saint-Augustin-de-Desmaures à du contenu culturel de qualité;
- Encourager le maintien d'un lien entre les organismes, les artistes et les citoyens;
- Expérimenter de nouvelles formes de diffusion culturelle.

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Toutes les étapes du projet doivent respecter et s'adapter aux règles sanitaires édictées par la Santé publique, notamment en matière de distanciation physique, d'interdiction de rassemblements, de fermeture de certains lieux, etc.;
- Les projets peuvent prendre plusieurs formes, faisant appel ou non aux nouvelles technologies;
- Les projets doivent être réalisés sur le territoire de Saint-Augustin-de-Desmaures d'ici le 31 décembre 2020;
- **Une priorité sera accordée aux projets réalisés d'ici le 30 septembre 2020.**

FINANCEMENT

- L'aide maximale est de **2 000 \$ par projet.**
- Frais admissibles :
 - o Honoraires professionnels spécifiques au projet;
 - o Ressources matérielles spécifiques au projet;
 - o Frais de promotion du projet.
- Frais non admissibles :
 - o Frais de fonctionnement d'un organisme;
 - o Frais liés à des activités récurrentes;
 - o Frais d'acquisition d'équipements majeurs et frais de construction, de rénovation ou d'aménagement de locaux;
 - o Frais de financement ou de remboursement d'une dette;
 - o Frais d'édition ou de réédition de livres;
 - o Frais liés à des études de marché, des plans d'affaires ou des plans d'action;
 - o Frais liés à l'achat de publicité non spécifique au projet;
 - o Frais engagés avant la confirmation de l'aide financière accordée en vertu du présent appel de projets.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Être un(e) intervenant(e) culturel(le), un artiste ou un collectif d'artistes professionnel, semi-professionnel ou amateur résidant à Saint-Augustin-de-Desmaures
- ou
- Être un organisme reconnu par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Dans le cas d'un collectif d'artistes ou d'un organisme reconnu par la Ville, au moins 75% des ressources humaines impliquées dans le projet doivent être résidentes de Saint-Augustin-de-Desmaures.

DÉPÔT D'UN PROJET

Nous encourageons fortement le dépôt de projets dont la date de réalisation est prévue d'ici le 30 septembre 2020. Ceux-ci doivent être déposés **au plus tard le lundi 20 juillet à 10 h.**

Les autres demandes peuvent être déposées en tout temps, mais au moins cinq semaines avant la date de réalisation du projet.

Tous les projets doivent être complétés en 2020.

Les demandeurs doivent transmettre leur formulaire par courrier électronique à l'adresse suivante : sarah.vachon-bellavance@vsad.ca

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Sarah Vachon-Bellavance
Agente culturelle et communautaire
Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
418 878-4662 poste 6611
sarah.vachon-bellavance@vsad.ca

Partenaires et ressources humaines impliquées dans le projet		
Nom	Lieu de résidence	Contribution

Budget	
Dépenses	
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
Revenus (ex. : contribution d'un partenaire, vente d'une œuvre, etc.)	
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$

Par ma signature, j'atteste que les renseignements fournis dans le présent formulaire sont, à ma connaissance, complets et exacts. Je m'engage à informer la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures dans les plus brefs délais de tous changements à ce projet.	
Signature :	
Date :	

Pour déposer un projet, vous devez transmettre votre formulaire par courriel à l'adresse suivante :
sarah.vachon-bellavance@vsad.ca

Pour des renseignements supplémentaires, communiquez avec :
 Sarah Vachon-Bellavance, agente culturelle et communautaire
 Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
 Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
 418 878-4662 poste 6611
sarah.vachon-bellavance@vsad.ca